

**Référence** **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**2026-36** **Séance du 5 juin 2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
19	17	19
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 19		
Contre : 0		
Abstention : 0		
Date de la convocation		
01/06/2026		
Date d'affichage		
01/06/2026		

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 20h30, le Conseil municipal de Saint Urbain dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Julien POUPON, Maire, en session ordinaire.

Présents : Julien POUPON, Stéphane TROPRES, Jeannine LE GALL, Philippe DANTEC, Stéphanie GORIN, Gwenaël KERNEIS, Yvan BRISHOUAL, Gwenhael OMNES, Anne GUILLOU, Marie STEPHAN, Anne-Laure LE HIR, Sébastien LOZAC'H, Pierre-Yves DANTEC, Marie SANQUER, Perrine LE MEHAUTE, Vincent KING, Anouchka LE ROUX.

Absent ayant donné procuration : Delphine LONGCHAMP à Stéphanie GORIN et Serge POULIQUEN à Anouchka LE ROUX

A été nommée secrétaire : Yvan BRISHOUAL

**Objet : FONDS DE CONCOURS CAPLD – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux de rénovation énergétique de l'école communale.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de solliciter le fonds de concours de la CAPLD pour la réalisation du projet.

Le coût total de l'opération est estimé à 289 000 € HT.

Le financement possible de l'opération est le suivant :

⇒ CAPLD :	⇒ 40 % du reste à charge.
⇒ DSIL/DETR - Fonds vert	⇒ 139 500 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve cette proposition,
- Autorise le Maire :
  - A réaliser les travaux,
  - A solliciter les subventions et fonds de concours auprès des financeurs.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 5 juin 2026  
Julien POUPON  
Maire

Secrétaire de séance